Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 12 Avril 1893. No. 27.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis $2.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LA VEILLEUSE DE MONSEIGNEUR

Je passe deux jours par semaine dans une maison isolée, en plein bois. La rivière coule à dix mètres de ma fenêtre et j'aperçois dans les branches quelques écureuils qui grimpent et sautillent comme des acrobates. Le silence n'est troublé que par le chant du coq ou par les aboiements d'un chien de garde. A la nuit tombante, des bandes de corbeaux croassent en se dirigeant vers la forêt où ces magistrats ont coutume de se retirer jusqu'au jour.

Quand la solitude me devient trop lourde, je fais appeler *Bob*, un coursier de quatre cents francs, et je vais passer la soirée dans une petite ville — toute voisine, une petite ville bien saine et bien propre, où l'air n'est vicié par aucune usine.

Là, l'autre soir, la jeune femme d'un fonctionnaire dont le salon est le plus hospitalier de la contrée, me racontait, en riant, le fait divers de la localité.

Un évêque faisait sa tournée pastorale, à moins qu'il ne fût en simple visite chez un bon vieux curé de la ville, un doux et timide.

Celui-ci avait fait tous ses efforts pour recevoir dignement monseigneur. Il avait bien recommandé à sa vieille servante de conserver un feu modéré, un feu de bois, dans la chambre de Sa Grandeur et de faire bassiner son lit.

Le curé ajouta au dernier moment : "Et il faut une veilleuse ..... N'oubliez pas la veilleuse !"

Après quoi, il était retourné à ses devoirs

"Une veilleuse!" pensa la ménagère. En effet, monseigneur est âgé, et, s'il se sentait incommodé au milieu de la nuit, il faut quelqu'un pour lui faire du thé ou de la tisane.

Et elle alla sonner chez les sœurs de l'Espérance, qui ont la spécialité de passer la nuit auprès des malades. La sœur tourière vint lui ouvrir, et, mise au courant de la situation, elle joignit les mains avec désespoir.

—Toutes nos sœurs sont en ville, répondit-elle, et je ne puis quitter la maison. Notre mère même est allée chez la marquise de Saint-Médard, qui a soixante-huit ans... Les médecins ont recommandé de ne pas la laisser un instant seule, car la pauvre dame a l'esprit un peu dérangé.

—Comment faire ? s'écria la gouvernante, M. le curé m'a dit qu'il fallait absolument une veilleuse...

—Eh bien ! reprit la sœur tourière, je vais aller chez Mme Loriquet, notre voisine. C'est une femme d'une grande piété ; sa fille, Adrienne, vient d'avoir seize ans ; on peut avoir confiance en elle. La chère enfant s'endormira peut-être dans son fauteuil, mais pas assez profondément pour ne pas entendre un appel de monseigneur. Attendez-moi ici, je vais la chercher.

Quelques instants après, la tourière revint avec Mlle Adrienne, une délicieuse petite blonde, illuminée de deux grands yeux troublés et troublants.

—Venez, chère demoiselle, dit la ménagère.

Elle amena Mlle Adrienne au presbytère et l'installa dans un grand fauteuil, auprès du lit destiné à monseigneur.

A onze heures du soir, deux prêtres conduisirent Sa Grandeur jusqu'à la porte de sa chambre et se retirèrent en lui souhaitant une bonne nuit.

Deux lampes étaient allumées sur la cheminée, répandant une douce lumière à travers les abat-jour roses. Monseigneur déposa son chapeau sur un fauteuil et défit sa ceinture. Tout à coup, un léger bruit le fit retourner, et quelle ne fut pas sa surprise d'apercevoir une belle jeune fille qui se tenait debout, les yeux respectueusement baissés. Il demanda :

—Que faites-vous ici, mon enfant ?

—Monseigneur, fit la petite, *je suis la veilleuse*...

—Quelle veilleuse ?

—Qu'on est venu demander chez les sœurs... Toutes les sœurs étant prises pour veiller des malades, Mme la tourière m'a désignée comme suppléante.

Le vieil évêque ne put s'empêcher de rire.

—Eh bien ! mon enfant, dit-il, vous pouvez retourner chez vos parents. Il y a erreur. Le veilleuse qu'il me fallait est une veilleuse en porcelaine, avec un lampion... Comprenez-vous ? Une gentille veilleuse comme vous ne me serait d'aucune utilité.

AURÉLIEN SCHOLL.

LA GARNISON D'OGERSHEIM

ANECDOTE HISTORIQUE

Pendant la guerre de Trente ans, le commandant espagnol Gonzalve de Cordoue, se trouvant dans le Palatinat, crut devoir s'emparer du village d'Ogersheim défendu par une fortification. A son approche, tous les habitants s'enfuirent à Mannheim. Il ne resta dans l'enceinte de leurs remparts qu'un pauvre berger nommé Fritz, avec sa femme malade et un enfant qu'elle venait de mettre au monde.

Qu'on se figure l'angoisse de ce pauvre homme qui voyait arriver de terribles ennemis et ne pouvait, comme ses concitoyens, se soustraire à leur cruauté. Mais il était fin et courageux, et il s'avisa d'un stratagème avec lequel il espérait conjurer le péril qui le menaçait.

Après avoir embrassé sa femme et son nouveau-né, il sortit pour mettre son projet à exécution, et dans les bagages abandonnés par les fugitifs, il trouva sans peine ce qu'il cherchait, c'est-à-dire un costume militaire complet. Il mit sur sa tête un casque énorme surmonté d'un haut plumet ; à ses pieds, de larges bottes auxquelles étaient attachés de longs éperons ; à sa ceinture, un grand sabre et une paire de pistolets ; sur ses épaules, un beau manteau d'officier.

Ainsi équippé, il s'avança sur les remparts au pied desquels était le héraut qui sommait le village de se rendre.

"Ami, lui répondit le vaillant berger, dites, je vous prie, à votre général, que je n'ai nullement l'intention d'obtempérer à sa requête, mais si je pouvais m'y décider, ce ne serait qu'à la condition : 1o. que la garnison sortira de cette forteresse avec les honneurs de la guerre ; 2o. que la vie et la propriété des habitants seront respectées ; 3o. qu'ils conserveront le libre exercice de leur religion."

Le héraut réplique que les Espagnols ne pourraient se soumettre à de tels arrangements, que la population d'Ogersheim n'était pas en état de se défendre et que ce qu'elle avait de mieux à faire, c'était de se rendre immédiatement.

Mon ami, reprit tranquillement le berger, ne soyez pas si vif. Dites, s'il vous plaît, à votre général, que le désir seul d'éviter l'effusion du sang peut me déterminer à ouvrir les portes de cette citadelle, mais que s'il n'accepte pas les conditions que je vous ai formulées, il n'entrera ici que par la force de l'épée, car je vous le jure sur ma foi d'honnête homme et de chrétien, la garnison vient de recevoir un renfort auquel certainement vous ne pensez pas."

En parlant ainsi, Fritz alluma sa pipe et se mit à fumer nonchalamment comme un homme qui n'a pas le moindre sujet d'inquiétude. Le parlementaire déconcerté par cet air de hardiesse et d'insouciance, retourna près du général et lui raconta son colloque avec le commandant d'Ogersheim. Après ce récit, Gonzalve pensa aussi qu'il pouvait trouver là quelque résistance.

Comme il ne se souciait pas de perdre son temps devant une méchante bicoque, il résolut d'accepter les conditions qui lui étaient imposées, et s'avança avec ses troupes vers la porte de la forteresse. En apprenant par le héraut cette généreuse détermination, le berger lui répondit flegmatiquement : "Votre maître est un homme sensé." Puis il alla baisser le pont-levis, ouvrit la porte et invita les Espagnols à entrer.

Surpris de ne voir devant lui que le rustique pâtre avec son accoutrement militaire qui lui donnait une mine grotesque, Gonzalve craignit une trahison et demanda où était la garnison.

"Si vous voulez bien me suivre, répondit Fritz, je vous la montrerai.

—Marche à côté de moi, dit le général espagnol, et je te préviens qu'au moindre indice de perfidie, je t'envoie une balle dans la tête.

—Très bien, repartit le berger. Suivez-moi avec confiance. Je vous jure par tout ce que j'ai de plus cher, que la garnison ne vous fera aucun mal.

Il conduisit alors le général par plusieurs rues silencieuses et désertes, jusqu'au fond d'un carrefour et le fit entrer dans une chétive maison. Là, lui montrant sa femme :

"Voilà, lui dit-il, la meilleure partie de notre garnison, et lui montrant son nouveau-né, voilà notre dernier renfort."

Gonzalve voyant par quel singulier artifice il s'était laissé abuser, se mit à rire, puis détachant de son col une chaîne d'or qu'il posa sur le lit de la jeune mère, et tirant de sa poche une bourse pleine de ducats qu'il donna à Fritz :

"Permettez-moi, dit-il, d'offrir comme un témoignage de mon estime, cette chaîne à la belle garnison, et à vous, cette bourse pour le jeune conscrit."

Il embrassa ensuite la femme et l'enfant et sortit, Fritz le reconduisant à travers le village et le remerciant avec une profonde émotion.

XAVIER MARMIER,
(de l'Académie française.)

LA MORT DE JULES FERRY

Jules Ferry vient de mourir, subitement.

Sa mort, coïncidence étrange et comme vengeresse, tombe en ce même mois de mars qui vit paraître les décrets scélérats.

Les châtiments, eux aussi, rencontrent des anniversaires.

Si nous avons la franchise de n'exprimer aucun regret de cette mort, nous aurons la convenance de n'en exprimer aucune satisfaction.

Quel homme, pourtant, fit jamais plus de mal que celui-là aux idées catholiques !

Il fut, contre la religion, l'âme damnée de la troisième république.

Mais voici que Dieu ne l'a pas oublié, et qu'il se souvient.

Il le frappe au moment même où Jules Ferry, sortant à peine d'une longue et effroyable impopularité, qui fut un véritable ostracisme, semblait destiné, par d'audacieuses intrigues, à jouer de nouveau un rôle dans la politique militante.

On escomptait déjà son retour prochain au pouvoir.

Le parti opportuniste s'en réjouissait et y voyait un épanouissement aussi heureux qu'imprévu.

Le rêve est terminé.

Il aura duré quelques jours à peine, juste le temps de montrer aux francs-maçons et aux athées de la république actuelle, que, pour ceux qui ne croient pas en la vie future, comme complément bon ou mauvais de la vie humaine, celle-ci suffit parfois, et c'est le cas, à l'attribution d'une partie des récompenses ou d'une partie des peines.

La mort de Jules Ferry et les regrets qu'elle fait naître, dans une notable portion du parti républicain, font ressortir le grand vide que laisse la disparition de cet homme.

Elle met également en lumière l'extrême pénurie d'hommes d'Etat que présente le gouvernement de la troisième république.

Voilà quinze ans que dure le régime républicain, et il n'a pas fourni un seul homme politique, PAS UN SEUL.

Ceux qui ont, jusqu'à présent, conduit les affaires étaient, comme Jules Ferry et Freycinet, des hommes d'une autre époque.

Et maintenant que l'affaire du Panama vient de jeter à la boîte aux ordures ce qui pouvait en rester encore, il n'y a plus RIEN ! RIEN !

Qu'est-ce, en effet, qu'un régime où les Rouvier, les Devès, les Thévenet, les Loubet, sont des gens supérieurs ?

A aucune époque, dans l'histoire, on ne rencontra plus de médiocrités et plus d'incapacités.

Un Develle aux affaires étrangères ; un Loizillon à la guerre ; un Ribot, le dernier des saltimbanques, à la présidence du conseil : voilà tout ce que peut offrir, sous la république, la vieille France, la France de Suger, de Sully, de Richelieu : la France de Henri IV, de Louis le Grand et de Napoléon.

C'est plus que la décadence, c'est du rachitisme.

Et remarquez que les autres, que ceux qui attendent la chute du cabinet Ribot pour arriver à leur tour, valent encore moins, ou autant, c'est-à-dire rien du tout.

Quelques imbéciles, quelques brigands, quelques coquins, voilà tout le personnel officiel dans lequel se recrutent les ministres de notre temps.

Il est vrai que la seule présence à l'Elysée de Sadi Carnot, qui fut, quand il était député, le plus bête de nous tous—et qui n'a pas du changer beaucoup—rien que ce choix unanime indiquait quelle est la règle absolue de notre démocratie.

C'est l'égalité, oui, mais l'égalité dans la nullité.

Tout ce qui peut être supérieur, intelligent, élevé, dans une telle démocratie, stérile et inféconde, doit être forcément éliminé.

Car la démocratie ainsi comprise et pratiquée, n'a pour mobiles que l'envie aigüe et la jalousie abjecte.

Au milieu de ces dindons, de ces oies et autres oiseaux de la basse-cour parlementaire, Jules Ferry paraissait un aigle.

Tout est relatif.

Mais, s'il est vrai qu'il fut un mauvais écrivain, et un orateur assommant, il avait au moins,

pour lui, cet entêtement féroce qui tient lieu de caractère

Puis, il était haineux.

Or, ces deux vices furent toujours des qualités distinguées, pour mener une république.

Il n'en faut pas davantage pour diriger un régime qui n'est que l'organisation à peine déguisée d'une perpétuelle guerre civile.

Le moment venait où l'on comptait bien utiliser encore cette mauvaise nature, ce cœur fielleux, que la mort, une mort prévoyante et bienveillante à la France chrétienne, vient de condamner à l'éternel repos.

C'est peut-être lui qui aurait fait les élections prochaines.

C'est certainement lui qui aurait remplacé Carnot à la présidence de la république, lui, LE SEUL homme politique français que Bismarck souhaitait à notre pays.

Car, après cette effroyable lessive du Panama, la république n'avait plus personne pour la diriger.

Les divers attelages qui s'étaient succédés au char de l'Etat, étaient tous couronnés, fourbus.

Ce n'est point avec des Tirard, rosses bonnes tout au plus pour les sangsues et pour l'équarrissage, qu'on veut entrer au galop dans le progrès et dans l'avenir.

Ferry fut un bandit, mais c'était une tête et une poigne.

L'une et l'autre vont manquer à la république.

A ce point de vue, la mort de Jules Ferry nous délivre d'un souci et nous libère d'une inquiétude.

PAUL DE CASSAGNAC.



Mercredi, 12 Avril 1893

LES DIFFICULTES DE LA MER DE BEHRING

L'ARBITRAGE

L'on sait—ou l'on ne sait pas—que l'Angleterre et les Etats Unis sont en désaccord touchant leurs droits respectifs dans la mer de Behring.

En disant l'Angleterre c'est seulement une manière de parler. En réalité, c'est le Canada et ses intérêts qui sont en jeu.

La mer de Behring est située à l'ouest du Canada et de l'Alaska, autrefois l'Amérique Russe. Elle divise, à cette latitude, les continents américain et asiatique.

Il y a quelques années, la Russie a vendu l'Alaska aux Etats-Unis. Ceux-ci, accapareurs comme toujours, se sont imaginés, qu'ils étaient aussi devenus les seuls propriétaires de la mer de Behring. Or, il est de droit international que les grandes mers n'appartiennent à aucun pays en particulier. Tous y ont des droits de navigation et d'exploitation.

La mer de Behring est riche en phoques et autres animaux de ce genre. C'est un endroit de pêche très fréquenté par les Canadiens de la Colombie, par les Russes et par les Americains. Ces derniers voudraient avoir seuls le droit de tirer sur la ligne. Le Canada s'y objecte, et réclame devant les nations. C'est pourquoi Sir John Thompson, notre premier ministre, est actuellement à Paris, agissant comme l'un des arbitres qui doivent décider ce point important.

Les procédés sont commencés depuis quelques jours. Jusqu'ici, les agents americains ont ergoté sur des points préliminaires. Ils voudraient faire rejeter du dossier un certain *factum* des agents canadiens, où l'on met en relief la mauvaise foi américaine.

Il paraîtrait que les Etats-Unis auraient d'abord introduit dans les exposés de leur cause, ainsi que parmi les déclarations dont ils l'appuyaient, de faux papiers, des traductions inexactes de documents russes, des faits résultant d'enquêtes fraduleusement conduites.

Tout cela est avéré ; les Etats-Unis eux-mêmes le reconnaissent ; seulement, ils disent qu'ils ne sont point partie à ces fraudes, et que l'agent qui les a commises—un nommé Ivan Petroff—a été renvoyé de leur service.

Ces découvertes ont créé de fortes émotions en Europe. Le *Daily Chronicle*, de Londres, dit dans un article éditorial : " Nous le disons avec regret, nul homme intelligent ne peut parcourir les dossiers de cette cause et absoudre les Etats-Unis d'avoir voulu étayer leur cause, dans une grande mesure, sur une preuve malhonnêtement obtenue et préparée. Ce spectacle d'une grande nation, en appelant au jugement du monde, sur des traités fictifs, une preuve contradictoire et des affidavits impossibles, est l'un des tristes que nous aient offert depuis longtemps les rapports internationaux."

Là-dessus, l'*Empire*, de Toronto, fait remarquer que les Canadiens n'éprouvent point la même surprise que les nations européennes. Nous sommes tous, pour la plupart, dit-il, familiers avec le traité Ashburton. Nous savons que ce traité a été conclu sur des documents de cette nature, entr'autres sur une carte forgée. Et Daniel Webster a publiquement déclaré, après les négociations, que si le sénat des Etats-Unis avait refusé de ratifier ce traité, il eut été, dans la suite, dans l'impossibilité d'en conclure un aussi favorable. On dit même que cette carte a été suspendue aux murs du sénat, pour en mieux permettre l'examen ; et le traité fut immédiatement ratifié.

Voilà ce que l'on dit. Nous voudrions que ces propos fussent inexacts. La bonne harmonie qui doit régner entre deux nations voisines demande qu'il puisse s'établir entre elles plus de confiance qu'on ne pourrait espérer en voir jaillir de tels faits, si leur vérité en était parfaitement constatée.

INDEPENDANCE OU ANNEXION

M. Mercier cherche à s'imposer. En attendant, il pose.

Pour se maintenir en scène, l'ancien premier ministre de Québec aborde les grands sujets. C'est ainsi qu'à Montréal, le 4 de ce mois, il a péroré devant une assemblée que l'on porte à plus de mille personnes, sur l'avenir du Canada.

La conference avait pour titre : l'*Indépendance* Plusieurs y ont vu un plaidoyer peu déguisé en faveur de l'*Annexion*.

Le *Monde*, qui est plus libéral qu'indépendant, rendant un compte sommaire de cette conférence, s'exprime ainsi :

" M. Mercier, sans se déclarer pour l'annexion, décrit quelques-uns de ses avantages aux points de vue religieux, national et commercial.

" Le temps est venu de réclamer l'indépendance du Canada par tous les moyens constitutionnels. Nous ne pouvons demander l'annexion avant de passer par l'indépendance. Si celle ci ne nous donne pas ce que nous en attendons, nous demanderons plus. D'ailleurs, comment négocier l'annexion si nous ne sommes pas indépendants, libres ?

" L'indépendance nous rendra maître de nos destinées comme cela est arrivé aux Etats-Unis, et nous grandirons comme eux. Le temps est venu de se classer parmi les nations.

" Telle est la thèse soutenue par M. Mercier hier, avec force documents et citations à l'appui. La question va être largement discutée à l'avenir, et le *Monde* aura l'occasion de faire connaître les particularités au fur et à mesure.

" Avant de se disperser, l'assemblée a adopté avec enthousiasme une résolution favorable à l'émancipation du Canada."

Après la lecture de ce résumé, qui doit être impartial, venant d'un journal indubitablement ami de M. Mercier, nous pensons que la *Minerve* a raison d'écrire ce qui suit :

" Sous le prétexte d'une conférence sur l'indépendance du Canada, M. Mercier a fait un plaidoyer très peu déguisé en faveur de l'annexion. Il la croit inévitable, et l'indépendance est pour lui un moyen d'arriver à ce résultat."

Nous regrettons d'avoir à ajouter que c'est la position la plus anti nationale qu'il soit possible de prendre. Voilà des gens qui nous parlent constamment de vie nationale, etc., etc., et qui, cependant, manifestent au grand jour leurs désirs de voir les Canadiens renoncer à leur avenir comme peuple distinct, qui voudraient notre fusion avec un peuple étranger, qui savent que la force numérique de ces voisins est telle que notre alliance avec eux ne peut signifier autre chose qu'une absorption totale, comme l'eau du ruisseau coulant dans un fleuve.

Non, là n'est point la route qui doit nous conduire à bon port.

Non, M. Mercier n'est pas l'étoile qui doit nous guider. Laissons-là filer !

NOTES D'OTTAWA

C'est aujourd'hui qu'a lieu l'élection féderale de Vaudreuil.

Une autre élection fédérale aura lieu à Vancouver le 9 mai pour donner un successeur à M. Gordon.

Le gouvernement français consent à attendre jusqu'à la session prochaine la décision du parlement fédéral au sujet du traité commercial

A la session dernière, le parlement a autorisé le gouvernement à faire un contrat avec une compagnie de steamers pour l'établissement d'une ligne mensuelle entre le Canada et l'Australie. Un contrat provisoire vient d'être conclu avec une compagnie bien connue, celle de Huddard, Parker et Cie, de Sydney, Nouvelles Galles du Sud.

Le service se fera entre Vancouver et Sydney par deux steamers de premier ordre de 3,300 tonnes, pouvant contenir 130 passagers de chambres, et pourvus de toutes les améliorations modernes.

Dans leurs voyages entre Vancouver et Sydney, aller et retour, ces steamers arrêteront à Victoria et aux Iles Hawaï ; l'arrangement se fait pour un an, à raison de £25,000, renouvelable pour trois ans.

Le premier steamer partira de Sydney pour le Canada, vers le 10 mai. M. Huddard sera probablement à bord. Dans ce cas, il se rendra de suite à Ottawa, et si tout est satisfaisant de part et d'autre, un contrat sera definitivement signé.

Chaque voyage devra se faire en 29 jours, y compris un jour d'arrêt à Honolulu. Des arrangements ont été faits avec le Pacifique Canadien pour établir un commerce important entre l'Australie et le Canada, qui trouvera là un excellent débouché pour ses produits.

Les journaux de la province de Québec nous parlent de la retraite prochaine de l'hon. M. Ouimet aujourd'hui surintendant de l'instruction publique. Nous ne savons ce que vaut la rumeur. Mais si elle est vraie, et s'il est également vrai que l'on songerait à remplir cette vacance par la nomination de l'hon. M. de LaBruère, nous n'hésitons pas à dire que nul homme public ne serait mieux choisi pour cette importante situation. L'hon. M. de LaBruère a de l'expérience ; c'est un publiciste éminent, très versé dans les questions d'éducation ; c'est un homme de progrès et ami des saines doctrines. C'est un catholique romain, éclairé, à l'esprit droit. Avec cela, d'une honorabilité et d'une distinction personnelles parfaites. Mais voudra-t-il abandonner la haute situation politique qu'il occupe ?

UNE NOUVELLE ELECTION

La cause de l'invalidation de l'élection de M. W. A. Macdonald, représentant de la ville de Brandon à la législature, s'est terminée samedi matin Leurs honneurs les juges Dubuc et Killam étaient sur le banc. M. J. S. Ewart agissait pour le requérant, et MM. J. A. M. Aikins et Colin Campbell pour la defense.

M. Ewart abandonna cette partie de la pétition qui demandait la déqualification ainsi que le droit de M. Jas. A. Smart au siège, mais dit qu'il procéderait parce que certains actes de corruption avaient été commis par des agents.

M. Aikins ayant admis qu'on avait découvert qu'un agent avait loué des voitures pour conduire des électeurs aux bureaux de votation, il était forcé de convenir que l'élection devait être annulée.

Le tribunal dit que le défendeur n'avait pas été dûment élu, que son élection était nulle et qu'il était condamné à payer les frais de la cause.

HONNETES, CONSCIENCIEUX, CAPABLES

Dans son mandement de carême, Mgr l'archevêque d'Aix traitait, cette année, du Décalogue, dans ses applications journalières. Il y a dans ce document des conseils pratiques qu'on lira avec intérêt :—

Je dois encore vous parler d'un autre commandement, auquel vous n'êtes pas moins redevables. Il est exprimé par ces trois mots :

Non furtum facies : Vous ne serez pas voleur...... ....

Honnêtes, consciencieux et *capables*, ce sont les trois conditions que je me permets de demander modestement à nos représentants dans tous les degrés de nos diverses administrations, sans me préoccuper ni de leur drapeau, ni de leur couleur politique. J'enseigne que voter sciemment pour des candidats qui ne sont ni *honnêtes*, ni *consciencieux*, ni *capables*, c'est commettre un péché...... ....

Honnêtes, consciencieux et *capables !!!* mais c'est le Décalogue entier ! c'est toute la loi divine, qui a pour but essentiel de régler, par l'*honnêteté* et la *conscience*, nos rapports avec Dieu, avec nous-mêmes, avec le prochain !

Si je suis honnête et consciencieux, j'aimerai Dieu et je le servirai : j'aimerai également mes semblables : je ne les tromperai pas, je ne les volerai pas : je leur ferai tout le bien possible : je servirai aussi mon pays dans toute l'étendue de ma capacité et de mes forces.

Mais ces trois mots ! ce sont tous nos codes !...... ....

C'est au nom de l'honnêteté et de la conscience outragées que tous les accusés sont poursuivis, et si la justice les condamne, c'est parce qu'elle croit posséder des preuves convaincantes qu'ils n'ont été *ni honnêtes, ni consciencieux*.

Il n'y en a pas un qui ne se frappe la poitrine en disant, dans l'intimité de son âme : J'ai mérité le châtiment parce que je n'ai été *ni honnête, ni consciencieux*......

J'en tire du présent comme du passé une leçon de morale privée et sociale à l'usage de tout le monde, et de moi-même le premier, si je venais à ne plus me souvenir que je dois me conduire, en toute équité, en toute impartialité, en toute justice. Il est donc vrai encore une fois que *la justice élève les peuples*, et chacun de nous en particulier.

Ne voyez-vous pas, mes frères, que c'est encore vous qui souffrez le plus, lorsque l'honnêteté et la conscience sont foulées aux pieds ? Que de désastres auraient été évités, si on avait suivi mon programme, si court, si vrai, si droit, et qui n'est autre que l'abrégé des commandements de Dieu et de toutes les lois humaines ?

Il y a des siècles qu'un vieux Juif, du nom de Mathatias, disait à ses concitoyens : " Il ne vous est pas utile d'abandonner les lois et la justice de Dieu pour marcher par un autre chemin."

N'allez pas vous persuader, mes frères les ouvriers et les travailleurs, que vous n'avez rien à prendre dans les considérations qui précèdent : à vous aussi il est dit : *Non furtum facies : et vous ne volerez pas.* Ne trompez vous pas dans les poids, les mesures, dans la qualité des choses vendues ou achetées, dans vos rendements de compte, dans les commissions que vous faites, dans votre travail dont vous vous acquittez fort mal ou insuffisamment, perdant votre temps, et n'apportant pas à vos emplois, à vos offices les soins que vous leur donneriez si vous étiez à vos pièces ? Je dois donc vous dire très fort : *Soyez honnêtes, consciencieux et capables*....... capables dans la limite de la force et de l'intelligence que vous avez reçues de Dieu.

L'expérience est trop dure pour que vous n'en profitiez pas. Défiez-vous de ces charlatans financiers qui vous promettent fortune au bout de quelques mois, et qui viennent à vous sous la forme d'un journal *gratis* ou d'un abonnement dérisoire : ils sont payés pour vous tromper ; vous en avez bien la preuve, hélas ! trop chère pour un grand nombre d'entre vous. Vos épargnes si péniblement amassées tombent dans des cavernes de larmes : vous ne les reverrez jamais.

Suivez le conseil de Saint-Pierre dans sa lettre : *Sur la Condition des Ouvriers* : au lieu de jeter vos faibles économies dans des entreprises véreuses, achetez un coin de terre ; bâtissez une maisonnette, si vous ne pouvez mieux faire : vous n'en retirerez pas de gros revenus, mais vous ne perdrez pas votre capital.

Quel bonheur vous aurez à voir croître autour de votre maison, en langue provençale, les légumes de votre jardin, le blé de votre champ, et la vigne grimpant sur vos murs, et vous abritant contre les ardeurs du soleil méridional, sous les branches touffues de la tonnelle aux grappes pendantes !

Je ne sors pas de mon sujet en vous tenant ce langage : est-ce que Dieu n'a pas mis à votre disposition toutes les richesses et toutes les productions terrestres ?—Est-ce que Jesus-Christ n'a pas pris la précaution d'introduire la demande de votre pain quotidien dans la courte prière du : Notre Père qui êtes aux cieux.

Je cherche à vous donner ce pain quotidien quand vous ne l'avez pas : je cherche à vous le conserver quand vous le possédez, et je vous avertis que les voleurs veulent vous le prendre.

Ne vous laissez pas leurrer par le spectre du cléricalisme qu'on exhibe à vos yeux, chaque fois qu'on a un mauvais conseil à faire accepter, une mauvaise action à demander, un vote à extorquer.

Le cléricalisme est votre meilleur ami : c'est la loi de Dieu vous aimant, vous protégeant, revendiquant vos droits, enseignant vos devoirs.

ASSOCIATION DES FAMILLES CHRETIENNES

Dimanche dernier, notre zélé et dévoué curé, M. Messier, nous a annoncé que le 23 de ce mois,—fête du patronage de Saint-Joseph, — aura lieu à la cathédrale l'inauguration de l'Association des Familles. Déjà une lettre-circulaire de Monseigneur l'Archevêque nous a fait connaître cette œuvre éminemment chrétienne, utile et facile.

Nous avons sur l'Association des Familles la pensée et le sentiment de l'Eglise, solennellement exprimés par les deux grands Pontifes que Dieu a placés à sa tête en ces derniers temps. Pie IX l'approuve et la bénit en 1870, et plus de vingt ans après Léon XIII la confirme et tous les deux lui donnent les plus touchantes marques de leur sympathie et de leur estime. Aussi les évêques s'empressent de faire appel au zèle de ceux qu'ils dirigent pour exprimer leur désir de voir se propager cette œuvre dont le but est de faire entrer dans les familles Celui qui seul peut la relever, la sanctifier la sauver.

Attirer " le ciel dans la famille et la famille dans le ciel," telle est la devise de l'Association.

Cette association des familles chrétiennes conservera la foi dans la famille, y assurera la paix et l'union entre ses membres, elle les fera participer aux fruits des messes, célebrées à l'intention des familles associées, dans le sanctuaire de Lorette c'est-à-dire dans la maison même que la Sainte Famille habitait à Nazareth ; elle leur donnera l'occasion de gagner de nombreuses indulgences plénières et partielles. N'en est-ce pas assez pour faire aimer cette œuvre qui procure tant de faveurs et exige si peu ?

Point d'autre condition que de réciter la prière du soir en commun devant l'image de la Sainte Famille.

Aucune offrande ou cotisation annuelle ; la seule dépense est celle de l'image dont le prix est modique et varié (10, 20 30, 40 50 cents) et qui mérite mieux que bien d'autres gravures le léger sacrifice qu'elle demande une fois pour tout.

Cette image " pacte d'union éternelle," est le cachet spécial de l'œuvre. C'est le drapeau des familles associées, leur titre d'admission, le point de ralliment pour la prière du soir, elle contient tout un cours d'instruction que les mères chrétiennes peuvent expliquer à leurs chers enfants.

On peut se procurer ces cachets à l'archevêché, pendant la semaine et dimanche prochain après la grand'messe et après vêpres à la sacristie Un petit livret sera donné avec ces images. On pourra aussi se procurer un petit traité sur la prière, avec prière du soir, pour 5 cts, ainsi que cantiques sur la Sainte Famille, pour 5 cts.

GRACE SINGULIERE OBTENUE PAR SAINT-FRANCOIS-XAVIER

Samedi, 2 avril, le Rév. M. Lavigne, présentait au baptistère de la cathédrale, un élève de l'Ecole Industrielle, récemment converti au catholicisme.

Depuis longtemps cet enfant dont le nom est Kipplin, était touché par la grâce et demandait le baptême. Une difficulté vraisemblablement insurmontable se dressait devant lui : il fallait obtenir le consentement de parents fanatisés par les ministres protestants. Déjà l'automne dernier, Kipplin avait fait de pieuses instances auprès de son père. Au premier bruit de cette nouvelle, le père menace de retirer son enfant de l'école. Quelques jours auparavant un autre sauvage avait retiré trois de ses enfants " parce qu'on leur fait faire la prière en commun."

Quoi ! prier le bon Dieu ! quel crime abominable ! On ne pouvait pardonner au directeur de l'école cette énormité. Par un secret jugement de Dieu, l'un de ces enfants se pendit quelques jours après. Peut-être eût-il mieux valu pour lui continuer à prier. Puisse le deuil dont il a rempli le foyer paternel, éclairer ces pauvres aveugles.

Ces événements et le refus de ses parents affligèrent profondément le jeune néophyte. Il résolut d'attendre à la majorité pour revendiquer ses droits religieux. Pour se consoler pendant cette longue et douloureuse attente, il demanda un chapelet et un catéchisme et se livra à la prière et à l'étude de nos augustes croyances. Il se recommandait surtout à celle qui est à la fois la " Porte du ciel," et la " Consolatrice des affligés."

Le 4 mars, M. Lavigne commençait, à l'Ecole Industrielle, la neuvaine dite " De grâce," en l'honneur de Saint-François-Xavier. Tous les jours l'enfant servit au salut, et pria Notre-Seigneur, qui tient les cœurs dans sa main, de lui accorder le consentement de ses parents. M. Lavigne et les bonnes Sœurs unissaient leur prières à celles du jeune acolyte.

A la fin de la neuvaine l'enfant tombe malade. Tout à coup on le voit se tordre dans des convulsions étranges. Il pousse des cris, vomit d'horribles blasphèmes, et veut se jeter par les fenêtres. Le diable faisait evidemment des siennes pour determiner les parents à le retirer de l'école. Les sœurs lui présentèrent une statuette du Sacré-Cœur. Il redevint aussitôt calme, et fut délivré de cette obsession.

Cependant, les parents informés de l'état de leur enfant, viennent aussitôt à l'école. Le père furieux, reproche aux sœurs de ne pas prendre soin de son fils et veut le retirer sur le champ. L'enfant dit à son père en l'entendant parler de la sorte : " Papa, si vous êtes venu pour me faire de " la peine, j'aime mieux que vous retourniez tout de suite. Vous ne savez pas " comme les sœurs sont bonnes, et de " quels soins elles nous environnent sans " cesse. Les sauvages vous ont dit des " mensonges et des calomnies."

Le sauvage surpris resta silencieux, et ne parla plus de le retirer. La charité et la tendresse des bonnes sœurs, le surprenaient et l'attendrissaient. Avant son départ, le malade lui dit : " Père, j'ai une " grande grâce à vous demander, et vous " pouvez facilement me l'accorder. Je suis " malade, je pourrais bien mourir. Per- " mettez-moi de me faire baptiser." — Te faire baptiser ? Et pourquoi ? " Parce que " je veux aller au ciel." Comment, tu voudrais abandonner la religion de tes parents ? Et ne pouvons-nous pas aller au ciel dans notre religion ? " Non, papa : no- " tre religion n'est pas celle du bon Dieu. " La religion catholique est la seule véri- " table."

Le père, ému, finit par consentir. C'était un pas de fait. Restait encore le consentement de la mère et à résister aux assauts que les ministres protestants livreraient infailliblement à cette foi naissante.

Le lendemain, la mère vint à l'école dans le but de convaincre son enfant que ses projets étaient folie et impiété. L'entrevue eut une issue différente de celle que sa mère avait prévue. Elle consentit ellemême au baptême de son fils.

Depuis ce moment, impossible de peindre la joie naïve du jeune catéchiste. La santé fut bientôt rétablie, et le samedi saint, on le conduisit aux fonts baptismaux. Le Rév. M. Messier lui donna au baptême le nom de François-Xavier en l'honneur du saint dont l'intervention a été si évidente. Son parrain et sa marraine étaient le Rév. M. Lavigne et la Révérende Sœur Deschambault, que l'enfant avait demandés lui-même. Sa mère était présente au baptême et a même plusieurs fois depuis exprimé le désir de devenir catholique. Espérons que les prières de son fils lui obtiendront la faveur d'être admise dans le sein de l'Eglise.

UN TÉMOIN.

Nouvelles Religieuses

Il y a quelques semaines, des Jésuites sont partis d'Anvers pour le Congo. Leur départ a donné lieu à une fête religieuse des plus touchantes et a été l'occasion des manifestations les plus sympathiques.

C'est avec plaisir que nous publions la demande suivante faite par un zele missionnaire de Hammonton :

Un moyen facile de venir en aide à de pauvres missions—Recueillez les timbres-poste oblitérés de toutes nuances et de tous pays et envoyez les au Rév. B. M. Barral, missionnaire à Hammonton, New-Jersey, Etats-Unis. Veuillez donner de suite votre adresse et vous recevrez avec les renseignements nécessaires un souvenir des missions d'Hammonton.

Le 23 mars, le Pape a reçu la princesse de Galles, ses fils et ses filles. Après, à la salle du Consistoire, a eu lieu la réception de l'aristocratie romaine. Environ 250 personnes y assistaient et le prince Ruspoli a lu une adresse exprimant les sentiments de dévotion de l'aristocratie.

On annonce que la reine Isabelle II vient d'adresser à Léon XIII une supplique sollicitant la béatification du pieux navigateur qui, le premier, porta la croix de Jésus Christ dans le Nouveau-Monde. Le comte Roselly de Lorgues, historien de Christophe Colomb, a eu l'honneur de transmettre à Sa Sainteté la supplique de la reine.

M. Foursin-Escande, accompagné de quelques Français, est arrivé à Saint-Boniface lundi.

Choses et Autres

Le président Cleveland a décidé de nommer M. Lauthier, propriétaire du *National* de Lowell, consul à Sherbrooke, le Dr Larocque, de Plattsburg, consul à Saint-Jean, et M. F. X. Belleau ou le Dr Martel, de Lewiston, consul à Trois-Rivières.

M. Fred W. King, astronome en chef du département de l'intérieur, le commissaire anglais nommé pour faire partie, en compagnie du professeur Mendenhall surintendant du service géodésique des Etats-Unis, pour le règlement des frontières entre la Colombie-Anglaise et l'Alaska, partira pour Victoria, C A., jeudi soir. L'expédition dont il est l'un des directeurs, se composera de cent hommes qui seront divisés par petites troupes, afin de hâter l'ouvrage qu'il y a à faire. Les Etats-Unis auront un égal nombre d'explorateurs. Le départ pour Alaska aura lieu vers le premier mai.

En France, M Dupuy est parvenu à former un ministère comme suit :

M. Dupuy président du conseil et ministre de l'intérieur.

Paul Louis Peytral, ministre des finances.

Sénateur Eugène Guérin, ministre de la justice.

Raymond Poincarré, ministre de l'instruction publique.

Louis Terrer, ministre du commerce.

Amiral Rieunier, ministre de la marine.

Jules Develle, ministre des affaires étrangères.

François Viette, ministre des travaux publics.

Général Loizillon, ministre de la guerre.

Albert Viger, ministre de l'agriculture.

M. Dupuy va demander aux chambres de voter immediatement le budget actuel et de discuter ensuite le budget de 1894.

Le vote de ce dernier budget mettra fin aux travaux de la chambre actuel.

PERSONNEL

Madame L. J. A. Lévêque est revenue de Montréal, samedi, en compagnie de M. Ernest Lévêque, son beau frère, qui vient se fixer ici pour continuer ses études en pharmacie. M. L. J. A. Lévêque était à leur rencontre jusqu'au Portage-du-Rat.

M. H. Martineau, agent des sauvages, est retourné chez lui samedi.

M. Henri Pélissier réside maintenant à Saint Boniface. Il occupe une partie du bloc Bourgeois.

M. Edmond Brindamour, frère de M. l'abbé Brindamour, professeur au Collège, vient d'être reçu médecin après un brillant examen à l'Université Laval de Québec.

Ce jeune monsieur viendra s'établir à Winnipeg vers la mi-mai. Nous lui souhaitons tout le succès possible.

M. l'abbé Beaudry est arrivé samedi, en compagnie de quelques colons.

M. J. P. O. Allaire qui est allé dans les Etats de l'Est travailler à l'immigration, est revenu à Saint-Boniface la semaine dernière.

AVIS.

Avis est par le présent donné que les examens annuels de l'Université de Manitoba dans les Arts, la Loi et la Médecine commenceront

LUNDI, LE 8ME JOUR DE MAI 1893

dans la cité de Winnipeg, à 9 heures du matin. L'examen préliminaire et le second examen se tiendront aussi à Brandon, commençant aussi à la même date. Les candidats sont requis de signifier au régistraire vingt jours avant, leur intention de subir leurs examens, et de marquer sur les formules les sujets sur lesquels ils désirent passer.

Des formules d'application peuvent être obtenues du registraire. La somme exigée doit accompagner l'application.

D. McINTYRE,
Registraire.

Winnipeg, 8 avril 1893. 1i.12.4

NAISSANCES

PÉLOQUIN — A Saint-Pierre-Jolys, le 5 avril, Madame Félix Peloquin, un fils.

VERGE—En cette ville, le 7 courant, l'épouse de M. F. E Verge, marchand, une fille.

DECES

MARION — A Oak-Lake, le 7 courant, à l'âge de 70 ans, Dame Alice Moreau, veuve de feu François Marion.

Elle était la mère de Madame A. D. Lépine et de M. Ad. Marion, d'Oak-Lake.

AVIS.

La descente du bois des chantiers de M. W. H. Neal, sur la rivière Seine commencera dans quelques jours. Avis est par les présentes donné que quiconque s'appropriera le moindre des morceaux de ce bois sera poursuivi en justice.

W. H. NEAL.

Lorette, 5 avril 1893. 3i.5.4

AVIS.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

La société existant entre H. F. Despars et J. A. F. Bleau, marchands de Winnipeg, faisant affaire sous les noms de Despars & Bleau, est dissoute par consentement mutuel. Les affaires seront continuées par M. H. F. Despars à qui les comptes dus à la société devront être payés et qui aura charge de payer les créances.

H. F. DESPARS.
J. A. F. BLEAU.

Winnipeg, 1er avril 1893. 3i 5-4

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Séance de lundi, 10 avril courant.

Présents : Son honneur le maire et MM. les conseillers Lambert, Lavoie, Lamontagne, Lauzon, McAnnany, Gaudaur et Pelletier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu, mais son honneur refuse de le signer, et sur demande de M. le conseiller Lambert, il explique son refus.

Les communications suivantes sont lues : de Timothée Gagnon, demandant à louer la maison servant de bureau au terrain de l'exposition ; de Madame Robert, demandant de lui permettre d'employer un encanteur non licencié pour la vente de ses meubles, ce qui lui sera beaucoup moins onéreux ; de O'Loughlin & Co. à M. S. A. D. Bertrand, démontrant les avantages que la ville de Saint-Boniface trouverait à construire le pont vis-à-vis la rue Bannatyne ; de H. Davidson, se plaignant des dépôts de fumiers faits près de sa résidence ; de Harold G. Smith, secrétaire de la compagnie "Norwood Improvment," à propos d'un règlement qui doit être passé par le conseil, nommant Bryant D. McConnell, inspecteur des travaux du pont avec copie du dit règlement.

Déposés sur la table : rôle de paye No. 2, rapport de police pour le mois de mars, rapport du ramoneur, rapport du secrétaire-trésorier.

INTERPELLATIONS.

M. le conseiller Lambert demande à son honneur, *re* le billet de M. Lloyd, s'il y a dans les minutes une motion pour autoriser le maire et le secrétaire-trésorier, à renouveller le billet ? Réponse négative.

M. le conseiller Gaudaur demande si le rapport des auditeurs a été imprimé ? Réponse affirmative.

M. le conseiller Lambert demande si la députation nommée à la dernière séance, s'est rendue auprès de M. Munson ? M. le conseiller Lauzon répond qu'il y est allé deux fois, mais qu'il n'a pu le voir.

M. le conseiller Lambert demande d'après quelle autorité on construit une chaussée sur la coulée du pont Rouge ?

M. le conseiller Gaudaur demande pourquoi il y a tant d'enfants, vus chaque matin traversant sur le pont et revenant après les heures de classe ? Et quels sont les noms des commissaires ?

M. le conseiller Lambert répond que MM. Despars, Marcoux, Trudel et lui-même, sont les commissaires d'école, et qu'il ne peut répondre à la première partie de l'interpellation.

M. le conseiller Gaudaur demande si c'est l'intention du conseil de rebâtir le pont, connu sous le nom de Pont-Rouge, et s'il y a un règlement autorisant à fermer la partie de la route au sud du pont ? Référé au conseil général.

AVIS DE MOTIONS.

M. le conseiller Lambert donne avis qu'à la prochaine séance il proposera que tous les règlements de la ville maintenant en force soient imprimés au bureau de la Cie Canadienne de Publication, pour être ensuite distribués parmi les conseillers.

M. le conseiller Lambert donne aussi avis qu'il fera motion qu'un comité soit nommé pour s'enquérir si nous avons des titres pour le terrain de l'exposition, et pour le terrain où les citoyens de la ville doivent déposer les fumiers et autres matières nuisibles à la santé publique ; et de plus, quelle est la largeur de l'avenue Provencher et quels sont les droits du C. P. R. sur la susdite avenue.

MOTIONS.

Proposé par M. le conseiller Lavoie, appuyé par M. le conseiller Lauzon

Que la balance du compte au montant de $75 00, due à M. l'Evaluateur, lui soit payée. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Gaudaur, appuyé par M le conseiller McAnnany,

Que la lettre et le règlement pour Norwood soient laissés sur la table pour plus amples informations. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Gaudaur, appuyé par M. le conseiller Lavoie,

Que le greffier soit autorisé d'écrire aux gouvernements fédéral et local, demandant le résultat et à quelle décision on en est venu à propos de la construction du pont rouge.

Proposé par M. le conseiller Lambert, appuyé par M. le conseiller Gaudaur.

Que la ville accorde de nouveau un délai de 8 jours à M. Bell pour payer les $75 00 qu'il doit sur le loyer du terrain de l'exposition, que le greffier lui en donne avis, et à défaut de payment, le greffier devra faire le choix d'un avocat pour le poursuivre. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lambert, appuyé par M le conseiller McAnnany,

Que le constable soit autorisé d'arrêter les travaux de construction d'une chaussée sur la coulée de l'hôpital, pour plus amples informations.

Proposé en amendement par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Lavoie,

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé d'écrire à M. White, président de la Cie Norwood, lui demandant s'il prend la responsabilité de tous dommages que pourrait causer cette construction, le conseil ne voulant en avoir aucune responsabilité.

Votent pour l'amendement : MM. Lauzon et Lavoie.

Contre : MM. Lambert, Pelletier, McAnnany, Lamontagne et Gaudaur.

Son honneur déclare l'amendement perdu et la motion principale emportée sur la même division.

Proposé par M le conseiller Gaudaur, appuyé par M. le conseiller Lavoie,

Que la somme de $240 soit mise dans les estimés pour le salaire d'un employé qui devra se charger des travaux publics, et que des applications soient reçues jusqu'à vendredi prochain. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lambert, appuyé par M. le conseiller Pelletier,

Que des soumissions cachetées soient demandées pour la location du terrain de l'exposition et des bâtisses, en tant que la ville a des droits, sans que le conseil soit tenu d'accepter aucune des soumissions, et que cette motion soit publiée dans un journal français et le *Free Press*. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Pelletier, appuyé par M le conseiller Lambert,

Que la demande de Madame Robert soit accordée. Agréé.

Et la séance est ajournée à vendredi prochain.

Chronique Locale.

—La grève des tailleurs à Winnipeg n'est pas encore terminée.

—Les examens de l'Université commenceront le 8 mai prochain.

—M. François Jean a donné un contrat à MM. Parent et Arial pour le peinturage de son bloc.

—Les dépêches de ce matin disent que l'eau monte rapidement à Fargo, N.Dak., et qu'on craint l'inondation.

—Le temps des semailles sera retardé cette année à cause de l'abondance de neige qui couvre encore nos campagnes.

—Quelle tempête aujourd'hui ! Nous nous croirions aux pires jours de l'hiver, tant le vent est violent, tant la neige aveugle

—L'Hôpital Saint-Boniface remercie sincèrement M. le Curé de Sainte-Anne des Chênes, MM. Gosselin, Cinq-Mars, O'Gilvie et Mme W. G. O'Connor, pour diverses provisions ainsi que M. P. Thibodeau pour la somme de $5.00.

—Nous sommes informés par l'hon. M Prendergast que le Crédit-Foncier doit reprendre sous peu ses opérations financières dans la province.

—L'hon. M. Prendergast offre à louer sa maison de la rue LaVérandrye, voisine de celle de M. O Milord. Elle sera vacante au 1er du mois prochain.

—Le terme de la cour d'équité est commencé depuis hier sous la présidence de son honneur le juge Dubuc. Plusieurs causes importantes seront plaidées.

—Les plans de l'architecte Wheeler pour le nouveau palais de justice ont été acceptés par le gouvernement, et les soumissions pour la construction seront reçues jusqu'au 25 avril à midi.

—Les quatre piliers du pont Norwood sont complétés à la hauteur voulue pour le moment. Après la débâcle les travaux seront continués et le pont terminé. Il sera assez fort pour porter n'importe quelle espèce de chars

—M. Alf Bleau, ci-devant de la maison Despars & Bleau, Winnipeg, est maintenant au service de la maison Edouard Guilbault. Il sollicite ses amis et le public en général de venir lui rendre une visite. L'assortiment de marchandises chez M. Ed Guilbault, est des plus complets.

—L'organe du gouvernement Greenway annonce que les messieurs suivants seront les employés à Chicago par l'administration provinciale : Wm Rick, J. Gill S. Wilson, M. Hooper, C. J. Thompson, (Virden) ; Julius Siemens, (Gretna) ; J. W. Greenway, (Crystal City) ; Jos. Laug.

—Dimanche dernier, Madame Théophane Bertrand dont plusieurs ont déjà eu l'avantage de goûter les charmes de l'hospitalité qu'elle offre toujours avec tant de bienveillance, avait réservé à quelques intimes, parmi les jeunes, une agréable surprise. Elle les invitait à une petite soirée dramatique et musicale dans son salon. Le programme était des plus variés et du meilleur goût, comprenant : musique instrumentale et vocale, déclamation et deux fort jolies petites comédies.

Les jeunes amis ont passé quelques heures des plus agréables.

Chronique de la Province.

Saint-Pierre Jolys.

8 avril—Tous les gens attendent quelques belles journées de temps chaud pour faire disparaître le peu de neige qui reste. On ne voit presque pas d'eau, de sorte que les semences commenceront sous peu.

—Il aurait été curieux de calculer tout le bœuf qui s'est vendu dans cette municipalité depuis l'automne dernier et ce qui reste encore à vendre à l'exception des porcs engraissés avec le lait de nos beurreries.

—La fanfare a repris ses exercices réguliers et nos musiciens prépareront une séance pour le mois de juin.

—M. l'abbé Jolys n'a pas fait sa visite pastorale encore.

—M Albert Préfontaine a eu le malheur de perdre un de ses enfants âgé de 3 ans et 3 mois.

—M. et Mme Ledez, partis en novembre dernier pour l'Europe, sont revenus de leur voyage.

—Notre conseil municipal a passé un règlement imposant une taxe aux colporteurs.

Oak Lake,

8 avril—Il est fort question parmi nos compatriotes canadiens de s'entendre sur le projet de bâtir une école française.

—La température est toujours froide et retarde beaucoup les semences. Cependant tous nos cultivateurs sont à se préparer afin qu'au moment propice il n'y ait pas de retard.

—On semble chez nos agents d'instruments aratoires ne pas s'apercevoir de la dépression générale qui existe.

Et nous croyons sage de donner ici publication d une certaine clause existant dans presque tous les contrats ou mortgages que prennent ces agents et que l'acheteur n'en sait presque toujours la teneur que lorsque l'on vient leur enlever tout ce qu'il a Voici la clause. A vous cultivateurs d'y faire bien attention :

"Aussi le tout et particulièrement les récoltes de grains, foin, herbes, et toutes autres récoltes quelconque non debout, poussant ou devant pousser d'ici à un an de la date du dit mortgage ou aucune part e d'icelui.

"Et il est aussi convenu et déclaré que toutes les récoltes de grains, foin, herbes, et toutes autres récoltes quelconque que le mortgagor pourra avoir d'un temps à un autre qui poussera sur toute ou aucune partie de la terre ici décrite de la date ci-devant mentionnée jusqu'à ce que le capital, intérêt ici garanti et payable comme susdit soit payé entièrement soit avant ou après l'échéance du dit document à la satisfaction du vendeur, sera compris dans ce mortgage et sera sujet aux clauses contenues, et le dit acheteur devra à la demande du vendeur de temps à autre, sur demande, exécuter un ou plusieurs mortgages sur telles récoltes pouvant croître tel que susdit en termes semblables à ces présentes à l'intention que telles récoltes soient effectivement tenues comme sûreté du paiement de la dette ci devant garantie par la dite hypothèque."

De sorte qu'avec une clause comme celle-là il est impossible au signataire d'un tel instrument de pouvoir rencontrer ses obligations envers ceux qui lui fournissent les moyens de subsistance Et on a soin de prendre une description presque générale en certain cas de tous les animaux que possède notre acheteur.

MUNICIPALITE DE TACHE.

AVIS est par les présentes donné :

Que le Rôle d'Evaluation de la Municipalité de Taché, en force pour l'année 1892, a été adopté pour l'année 1893.

Que le Conseil de la dite Municipalité siégera en Cour de Révision, à Lorette, Lundi, le premier jour de Mai, depuis une heure p m., jusqu'à six heures p m.

Quiconque aura des plaintes à faire contre le dit Rôle d'Evaluation, devra adresser sa plainte au soussigné avant le premier jour de Mai 1893, ou assister personnellement à la dite Cour de Révision.

Daté à Lorette, ce 29me jour de Mars 1893

WM. LAGIMODIÈRE, Greffier.

2i 5.4

La Consomption Guerie.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyer par la poste un timbre et votre adresse. Mentionner ce journal. W. A. NOYES, 820 *Powers' Block, Rochester, N. Y.* 1a 9-11-92

J. B. LAUZON

BOUCHER,

Laisse savoir à ses pratiques et au public en général que pour Pâques il aura un assortiment complet de Viandes Fraiches : Bœuf, Mouton, Lard, Veau, Agneau, Dindes, Oies, Canards, Poules, Bacon, Jambon, Tête Fromagée, Boudin, Saucisse, etc., etc Tout sera de première qualité et au meilleur marché. A vendre en gros et en détail. Venez et jugez de la qualité et des prix des marchandises offertes.

A vendre aussi : Machineries pour la culture : Moulins à Faucher, Râteaux, Wagons, Herses, Charrues, Sleighs, Attelages à bœufs, Harnais simples et doubles, etc.

Quarante paires de bœufs de travail, des vaches à lait, etc.

Il vient de m'arriver de Montréal un char de chevaux de trait. Sur le nombre il y a plusieurs juments portant poulain.

J'aurai pour le service des juments deux étalons de bonne race, l'un (léger) sera tenu à Saint-Boniface, et l'autre (pesant) sur ma ferme à l'Ile des Chênes. Satisfaction garantie. Conditions faciles.

J'ai aussi 1,000 arpents de terrain clôturées à l'Ile des Chênes. Tous ceux qui auraient des animaux à mettre en pacage peuvent s'adresser à moi à mon étal de Saint-Boniface.

J. B. LAUZON.

22 3-93

T. PELLETIER

MARCHAND

D'EPICERIES, : TABAC, : CIGARES,

Medecines Patentees,

PARFUMS, SAVONS, PAPETERIE,

Fruits, Sucreries, Jouets, Etc.

Ayant transporté mon atelier de barbier à la porte voisine, mon magasin se trouve beaucoup agrandi. Vous y trouverez un assortiment complet dans toutes les lignes ci-haut mentionnées. Venez voir et jugez de la vérité de mes assertions.

DE PLUS, J'ACHETE LES PRODUITS DE LA FERME AU PLUS HAUT PRIX DU MARCHE.

Si vous voulez fumer un bon cigare vous trouverez chez moi un assortiment complet. Je suis le seul vendeur du

FAMEUX CIGARE C. O. F.

En vous remerciant d'avoir lu cette annonce, je vous invite à venir me donner un ordre

Satisfaction vous est garantie.

29-39-3 T. PELLETIER.



SOUMISSIONS.

Approvisionnements pour Sauvages.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant à l'endos "Soumissions pour Approvisionnements pour les Sauvages," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, Jeudi, le 20 Avril 1893, pour l'envoi des approvisionnements des Sauvages, durant l'année fiscale finissant le 30 juin 1894, droits payés, à différents endroits dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

Des blancs de soumissions, contenant les renseignements complets relatifs aux approvisionnements reçus dates de livraison, etc., peuvent être obtenus en s'adressant au soussigné ou au Commissaire des Sauvages, à Régina, ou au bureau des Affaires des Sauvages, à Winnipeg.

Cette annonce ne devra pas être insérée dans aucun journal sans l'autorisation de l'Imprimeur de la Reine, et aucune réclamation pour le paiement par un journal quelconque qui n'aura pas telle autorisation ne sera pas admise. La plus basse ni aucune soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

L. VANKOUGHNET,
Député du Surintendant-Général des Affaires des Sauvages.

Dépt. des Affaires des Sauvages, Ottawa, Mars 1893. 31 15-3

BANQUE IMPERIALE DU CANADA.

CAPITAL AUTORISÉ	$2,000,000 00
CAPITAL PAYÉ	1,940,607.00
FONDS DE RESERVE	1,020,292.00

DIRECTEURS :

H. S. Howland, Prés. T. R. Merritt, V.-Pr. William Ramsay, Robert Jaffray, T. R. Wadsworth, Hugh Ryan, T Sutherland Stayner.

BUREAU PRINCIPAL : TORONTO.

D. R. Wilkie, caissier : B. Jennings, asst. caissier ; E. Hay, inspecteur.

SUCCURSALES DANS ONTARIO :

Essex. Niagara Falls. Sault S. Marie.
Fergus. Port Colborne. St. Thomas.
Galt. Rat Portage. Welland.
Ingersoll. St. Catharines. Woodstock.
TORONTO.. { Cor. Wellington St. & Leader Lane. Yonge & Queen Sts. Yonge & Bloor Sts.

SUCCURSALES AU NORD-OUEST :

Winnipeg, Man ....C. S. Hoare, Gérant.
Brandon, Man.. ....A. Jukes, "
Calgary, Alta. ....S. Barber, "
Portage-la-Prairie......N. G. Leslie, "
Prince-Albert, Sask...J. E. Young, "
Edmonton, Alta.........G. R F. Kirkpatrick, "

Intérêt accordé au taux courant dans les caisses d'Epargnes et pour dépôts spéciaux.

Achat de débentures des Municipalités.

Agent en Angleterre : la Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.

C. S. HOARE, Gérant.
1a 23-11-92 Winnipeg.

PHARMACIE SAINT-BONIFACE

Rue Dumoulin.

STOCK COMPLET DE

DROGUES, MEDECINES PATENTEES,

PARFUMS. SAVONS.

TOUTES ESPECES DE TEINTURES.

Tout au comptant.

Toutes les prescriptions seront remplies avec soin par le Dr Lambert lui-même qui tient ses bureaux dans la même bâtisse.

Les heures d'offices sont :— Consultation, matin jusqu'à 9 hrs a.m. 12 hrs à 2 hrs p.m. 5 hrs à 10 hrs p.m.

DR J. H. O. LAMBERT,
Médecin de l'Hôpital de Saint-Boniface.
Téléphone No. 401.

N.B.—Tous les marchands de la campagne sont priés de visiter l'établissement. jno 15.3.88

RADIGER & CIE

IMPORTATEURS

De VINS, LIQUEURS Et CIGARES

513 Rue Principale, WINNIPEG

VIS-A-VIS L'HOTEL DE VILLE.

VINS PURS EXTRAITS DE RAISINS D'ONTARIO A

$1.50, $2.00, $2.50 le Gal.

Choix de Cigares qui seront vendus au prix coûtant, car on désire épuiser l'assortiment

8-3 92 TELEPHONE 241.

LIBRAIRIE KEROACK,

547–RUE PRINCIPALE, WINNIPEG–547

ET

Saint-Boniface, Rue Dumoulin.

Livres, papeteries, images, tapisseries cadres, fournitures pour écoles et bureaux jouets, articles religieux et de fantaisie EN GROS ET EN DÉTAIL.

Correspondance pour tout ce qui regarde le commerce de librairie et l'importation.

M. A. KEROACK.



Trudeau & Desgagnés

BOUCHERS,

EN GROS ET EN DETAIL

Avenue Tache,

SAINT-BONIFACE.

Toujours en mains des viandes de première qualité

Bœuf,
Veau,
Volaille,
Mouton,
Lard,
Saucisses,
Viandes fumées, etc., etc.

Nous achetons au comptant les produits de la campagne.
Légumes suivant la saison.
Communication par téléphone.

Phileas Trudeau. Elizee Desgagnes.

5-4-93

GRANDE :-: VENTE
SANS RESERVE !

DE

Marchandises Endommagées par l'Eau !

AVANTAGES EXCEPTIONNELS !

CES MARCHANDISES COMPRENNENT

Des Tweeds surtout, des Hardes-Faites, Lingerie pour Messieurs,

TELLE QUE COLLETS, VÊTEMENTS DE DESSOUS, EN LAINE, EN COTON, CRAVATES, ETC., ETC.

Il faut vendre à tout prix.
Les premiers arrivés auront l'avantage du choix.
Venez en foule durant les premiers trente jours.

C. A. GAREAU,

324 Rue Principale, Winnipeg,

A l'Enseigne des Ciseaux d'Or. Vis-a-Vis l'Hotel Manitoba.

Dr Alex. F. D'Eschambault,

DOCTEUR EN MÉDECINE.

LICENCIE DES PROVINCES DE QUEBEC ET MANITOBA.

Bureaux à sa résidence sur la rue Aubert.

Heures de Consultations :—8 hrs à 10 hrs a.m. 1 hr à 3 hrs p.m. 5 hrs à 10 hrs p.m.

TÉLÉPHONE No. 607. 1a 5 3 90

SPIRITUEUX ! !

GRAND ASSORTIMENT

DE

VINS, LIQUEURS ET CIGARES

CHEZ

SATISFACTION GARANTIE



SATISFACTION GARANTIE.

Le public en général est invité à visiter ce nouvel établissement où il trouvera un assortiment complet et varié de marchandises de première qualité.

Commandes par la malle sollicitées et expédiées promptement. 1a 10-5-92

HOTEL DU CANADA

RUE LOMBARD, WINNIPEG.

Le plus ancien hôtel de Winnipeg complètement remis à neuf.

VINS, : LIQUEURS : ET : CIGARES : DE : CHOIX.

CUISINE DE PREMIÈRE CLASSE.

Prix modérés.

H. BENARD, - - PROPRIÉTAIRE.
25.11.91

CHEMIN DE FER

CANADIEN PACIFIQUE

LA

Ligne Favorite !

La route la plus prompte et la plus sûre pour tous les endroits à

Est, Ouest Et Sud.

La seule ligne qui transporte des passagers à l'Est et à l'Ouest sans changement de chars, et qui touche toutes les cités importantes du continent américain et qui communique directement avec

Europe, Chine et Japon.

Avantage sans égal pour billets de passage pour le vieux monde.

POUR YOKOHAMA ET HONGKONG :

Empress of India laisse Vancouver le 3 avril
Empress of Japan " " 24 "
Empress of China " " 15 mai
Et à peu près toutes les quatre semaines après ces dates.

Pour plus d'informations s'adresser à Wm. McLeod, agent des billets de la cité, 471 rue Main, Winnipeg, J. S. Carter, agent de la gare, ou à

ROBT. KERR,
Agt. gén. des Pass.
1.20.92 jno Winnipeg

D. C. NILES,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

LICENCIÉ,

3ME PORTE COTE SUD DU BUREAU DE POSTE, WINNIPEG.

Extraction de dents sans douleur. Plombage en or et en argent et en composition. L'encouragement de la population française est sollicitée. 19-10-92

LES personnes qui désirent des informations au sujet d'annonces feront bien de se procurer une copie du "Livre des annonceurs" de 300 pages à $1.00 le volume. Expédié franco sur réception du montant ci-dessus. Ce livre est une compilation soignée du directoire des journaux américains, les plus en vogue ; donne la circulation de chacun, nombre d'informations au sujet des taux et autres questions se rattachant aux annonces. Adresser *Rowell's Advertising Bureau, 10 Spruce St. New-York.*

HUGHES & HORN

(Successeurs de M. Hughes & Cie)

Entrepreneurs de Pompes Funebres et Embaumeurs

470 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG

Vis-à-vis la Banque Commerciale,

Tout est de première classe.
Ouvert à toutes heures.

19-7-92 *Téléphone* 413.

LES BAINS TURCS, RUSSES ET électriques du Clarendon guérissent la toux, le rhume, le lumbago, les rhumatismes et toutes les affections dont l'homme est le triste héritier. Les bains du Clarendon sont les meilleurs du Canada, avec des professeurs spéciaux ; plongeons 17x14 ; eau de source pure tempérée. Pour dames tous les avant-midi. Billets $1.00 ; 6 billets pour $5.00. Shampoo, bain et plongeon, 50 cts. Une boutique de barbier est attachée à l'établissement. jno.

CHEMIN DE FER

DU

NORTHERN :-: PACIFIC.

La Route la plus Populaire et la Meilleure

POUR TOUS LES POINTS A

L'EST, AU SUD ET A L'OUEST.

Convoi quotidien de Winnipeg avec

Char Palais, Char Dortoir, Char Refectoir Elegant, et Excellentes Voitures de Premiere Classe.

La ligne de Chars Réfectoires, la meilleure route pour tous les points et mène le voyageur à travers un pays intéressant, se raccordant à heure fixe avec les autres lignes et lui procurant l'avantage de visiter les célèbres villes de Minneapolis, St. Paul et Chicago. Les malles et colis sont consignés pour tous les endroits à l'Est, sans embarras et sans retard. Pas d'examen des douaniers à subir.

BILLETS DE TRAVERSÉE POUR L'OCÉAN

Et Cabines pour aller et revenir d'Angleterre et de tous les pays européens. Les meilleures lignes de navires transatlantiques sont représentées.

Désirez-vous aller quelque part au Montana, dans Washington, l'Orégon ou la Colombie Anglaise, nous vous invitons d'une manière spéciale d'essayer notre ligne, qui peut indubitablement faire pour vous mieux qu'aucune autre. C'est la seule ligne directe par voie ferrée conduisant au Territoire de Washington.

LA ROUTE FAVORITE DES TOURISTES CALIFORNIENS.

Pour plus amples informations concernant les taux, etc , adressez-vous personnellement ou par écrit à l'agent de billets le plus rapproché, à tout agent voyageur de la compagnie, ou à

H. SWINFORD,
Agent Général C. F. N. P., Winnipeg.

CHAS. S. FEE,
Agent Général des voyageurs et des billets, C. F. N. P., St. Paul.

jno. 2.9.91

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au parlement du Canada à sa session courante, pour l'obtention d'un acte, pour prolonger les délais, pour étendre la date du commencement et de l'achèvement des travaux autorisés par l'acte passé en la cinquante-deuxième année du règne de Sa Majesté, le chapitre 89, intitulé : un acte pour permettre à la cité de Winnipeg d'utiliser le pouvoir d'eau de la Rivière Assiniboine, pour 3 ans respectivement, et lequel dit acte est remis en force par le chapitre cent huit des Statuts passés dans les cinquante-quatre et cinquante-cinquième années Victoria, et pour une déclaration que l'Assiniboine n'est pas un courant navigable et pour donner autorité au Ministre des Travaux Publics d'approuver les plans sans rien pourvoir pour les écluses ou la navigation.

Daté à Winnipeg, le 17 janvier A.D. 1893.

HOUGH & CAMPBELL,
Solliciteurs pour la requérante, la Cité de Winnipeg.

9i 1-2-93

La Cie "Western Coal"

(LIMITEE.)

SEULE AGENT DU CELEBRE

CHARBON SCRANTON.

Bureaux, 391 Rue Main,

WINNIPEG.

jno 23-11-92

MAISON DE PENSION

Coin des rues Dumoulin et Saint-Joseph

SAINT-BONIFACE.

Les étrangers, les personnes de la campagne et tous ceux qui veulent loger dans une maison privée, trouveront chez Madame Jean, à l'adresse ci-dessus, tout ce qui est désirable comme confort et tranquilité, à des prix modérés.

Il y a une excellente étable pour les attelages de ceux qui viennent en voiture.

Theo. Bertrand,

AVOCAT ET NOTAIRE,

Successeur de Geo. E. Fortin,

No. 367 RUE PRINCIPALE,

Porte voisine de Richard & Cie, marchands de vins.

WINNIPEG, - - - - *MAN.*

6m 23-12-91

HOTEL DE QUEBEC

AVENUE TACHE,

SAINT-BONIFACE MAN.

ELIE CHAMBERLAND, Prop.

DE PREMIÈRE CLASSE.

Salles à dîner et chambres à coucher bien tenues. Liqueurs choisies. Bonnes écuries. 1a 7 11 89.

HOTEL BEAUREGARD

Coin des avenues Taché et Provencher, Saint-Boniface, Manitoba.

Avantageusement situé à l'entrée du pont Saint-Boniface.

Salle de billard, piano, etc., Liqueurs et cigares de première qualité.

1a.7.11.89





AGRICULTURE

CE QUE DONNENT LES VOLAILLES

Un grand éleveur de volailles assure qu'après avoir tenu minutieusement compte des recettes et dépenses de sa basse-cour, il peut avec une race de poule améliorée, les *leghorns* par exemple, pourvu qu'il les divise par petits groupes, produire des œufs qui ne lui coûtent que quatre centins la douzaine. A ce compte qu'est-ce qui paie mieux sur une ferme que la volaille ?

A PROPOS DE PORCS

Voici une autre vérité que comprennent difficilement beaucoup de cultivateurs : Si vous nourrissez et gardez vos porcs pendant plus de neuf mois, vous dépensez les profits que vous pouviez attendre de ces derniers.

A propos de porcs, voici ce que je trouve dans le *Miror and Farmer* : " Les grands *empaqueteurs* de lard de Chicago ont empaqueté en novembre et décembre derniers 780,000 porcs contre 1,478,000 pour la même date en 1891." Cela veut dire que d'ici à quelques mois le lard se vendra à des prix très lucratifs. Avis à qui de droit.

BONNE NOURRITURE POUR LES VOLAILLES

Vous apercevez-vous que vos volailles dépérissent, que leur plumage devient terne, que les crêtes blanchissent ? faites ce qui suit :

Prenez une livre de graine de lin moulue et quatre livres de moulée d'avoine, mélangez avec du lait et pendant quelques jours donnez cette nourriture aux volailles. Vous serez tout surpris de voir avec quelle rapidité elles reprennent vigueur ; le plumage reviendra brillant et lustré et les crêtes reprendront de la couleur, ce qui est un signe infaillible de santé chez les volailles.

CHOIX D'UNE VACHE LAITIÈRE

Nous donnons ci-après quelques extraits d'une conférence du Professeur Robertson sur la production économique du beurre.

Pour la production d'excellent beurre, il faut de bonnes vaches. Mon respect est grand pour une bonne vache, beaucoup plus grand pour certaines de mon étable que pour certains hommes. Traitez convenablement une vache ; elle vous rendra l'équivalent de ce qu'elle a reçu. Elle est donc honnête, elle paie pour son entretien. J'ai beau étudier la vie de certains hommes, j'ai beau chercher minutieusement et tâcher de découvrir quelque service utile qu'ils aient rendu au monde ; je n'y puis réussir. Quelque fois une vache rend moins qu'elle n'a reçu. Ce n'est pas moi qui épargnerais une telle vache. C'est à l'aide du couteau du boucher que je la ferais payer son compte. Figurez-vous les vaches comme étant des pensionnaires, que vous nourrissez pour le profit de leur entretien. Comprendriez-vous un maître de pension qui dirigerait son établissement d'après un système de compensation disant que s'il ne reçoit pas assez d'un pensionnaire pour son entretien, il le reçoit des autres ? Non, on compte faire profit sur chacun d'eux. Le cultivateur doit se conduire de même avec ses vaches. Il y a profit à étudier les vaches et ne garder que les meilleures. Ce n'est point chose si difficile à faire ; il est peu de vaches qui ne soient capables de payer parfaitement pour leur pension, pourvu qu'on les traite de la bonne manière. Mais si on les a mal élevées, elles ne manqueront pas d'aller de travers, tout comme font les jeunes garçons.

Il y en a qui préfèreront une grande vache. Pour moi, si je voulais une vache qui consommât plus de nourriture qu'elle ne me donnerait en retour, je choisirais la plus énorme bête. Si j'en voulais une qui payât sa pension, j'en aimerais tout autant une petite. Je crois que j'aimerais plutôt une petite qu'une grosse, pourvu qu'elle donnât la même quantité et qualité de lait. On se figure que plus la vache est grosse, meilleure est la qualité de son lait. Tel n'est point le cas.

Economie dans la production du beurre, implique que l'on fait quelque chose pendant la longue saison d'hiver. Je connais fort peu d'hommes qui gagnent en cinq mois de temps tout ce qu'ils veulent gagner dans l'année. Il nous faut en général travailler douze mois par an. Je voudrais la même règle pour ma vache que pour moi. Si après son premier veau, vous faites qu'une génisse donne du lait pendant dix mois, vous aurez établi une habitude qui se transmettra à sa descendance. Je puis vous citer des troupeaux de vaches qui ne tarissent jamais. Voici des faits que vous ferez bien de vous rappeler : c'est que si la vache commence la saison laitière en automne et non au printemqs, elle donnera bientôt 30 pour cent de lait dans les douze mois ; elle donnera du lait pendant l'hiver, moment où il vaut en moyenne 50 pour cent de plus, valeur en argent ; (et suivant les calculs les plus exacts, une vache qu'on maintient en bonne condition, ne dépense pas plus de 25 pour 100 de nourriture de plus quand elle donne du lait que quand elle n'en donne point) ; on pourra nourrir un plus grand nombre de vaches sur une même ferme. Les vaches donnant du lait tout l'hiver fourniront une quantité de lait écrémé qui permettra d'avoir les veaux en mauvaise condition ; comme résultat, les champs s'enrichiront et la prospérité augmentera en tout.

AVANTAGES D'UN JARDIN

Savez-vous, cultivateurs, ce que rapporte un jardin potager ? C'est l'endroit le plus rénumérateur de toute la ferme ; c'est la vie, la santé de la famille ; c'est une banque où la ménagère va tous les jours puiser à pleines mains et dont les fonds semblent inépuisables. Un médecin célèbre a dit quelque part : " Enlevez les jardins potagers et ma pratique augmente de moitié immédiatement." Un jardin cultivé épargne aussi bien des comptes chez l'épicier. Tout en fournissant la famille de beaux et bons légumes, de fruits délicieux ; il peut devenir la source de revenus considérables.

Avez-vous jamais songé sérieusement à tous ces avantages ? Si non, c'est plus le temps que jamais d'y songer.

SUS À L'IGNORANCE

Je connais plusieurs fils de cultivateurs qui à douze ans savaient lire et écrire passablement, mais qui griffonnaient terriblement à quinze ans et ne pouvaient lire à vingt ans que les prières de la messe. Rendus à vingt-cinq ans, ils ne le pouvaient plus, de même qu'ils avaient désappris à signer leur nom ; l'ignorance était complète. Pourquoi ! ! !... Ils ont eu tellement en horreur leurs premières années d'école que plus tard un livre ou une plume les brûle ; l'ignorance vient alors petit à petit, et les rudes travaux des champs achèvent de faire la nuit dans ces intelligences. En aurait-il été de même si ces fils de cultivateurs eussent trouvé à l'école une demeure plus agréable, un maître plus en état de leur inculquer fortement le goût de l'étude ?

SINGULIÈRE ÉCONOMIE

Demandez dans certaines paroisses une somme de cent piastres pour le soutien d'une bonne œuvre, pour quelque chose d'utile ; vous verrez quelles récriminations vous ferez naître, quels cris perçants vous entendrez. Mais dans ces mêmes paroisses, on gaspille plusieurs centaines de piastres pour soutenir des écoles qui ne donnent aucun résultat. On n'a pas voulu donner quelques piastres de plus pour engager de bonnes institutrices et l'on a engagé des nullités qui font perdre complètement l'argent. Ainsi va le monde.

Ne pourrait-on pas dire à voir cet état de choses, que beaucoup de cultivateurs manquent tout à fait d'intelligence en certaines occasions ?

POUR RIRE

L'esprit d'autrefois :

Si l'on en juge par les recueils du temps de Louis XIV, les paysans français ne manquaient pas d'esprit :

Des manœuvres militaires sont exécutées, sous les yeux du roi, dans la plaine de Houilles, près de Paris. Au désespoir de voir un bataillon suisse fouler ses pois verts, un campagnard imagine de crier : *Miracle !* jusqu'à ce qu'on l'ait amené en présence du roi.

—N'ai-je pas raison, dit-il alors, de crier : *Miracle !* J'ai semé des pois et il vient des Suisses.

L'équivoque valut à son auteur une large indemnité.

A la campagne :

Un mendiant passe sous un cerisier, au sommet duquel un individu cueille silencieusement des cerises.

Le mendiant s'arrête, et levant la tête en tendant son chapeau :

Ayez pitié d'nn pauvre aveugle !